

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 21.03.2025

Sur convocation en date du 27 février 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre s'est réuni le vendredi 21 mars deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30 en la salle des fêtes à CHAMPVOUX, sous la présidence de Madame Marie-Christine AMIOT, Maire de SAINT FIRMIN.

Titulaires		Suppléants	
Collèges des représentants des communes affiliées			
AMIOT Marie-Christine	X	AUFEVRE Adrien	
VINDIOLET Jean-François	Excusé	DETILLEUX Bernard	
FORGET Jean-Michel	X	SIMEON Janny	
GUYOT Justine		BARBOSA Fernand	x
MARILLIER Christian	X	VALÈS Henri	
DESABRE Eliane	X	RAPEAU Patrick	
DUCREUZOT Serge	X	FAUST René	
BERGER Fabrice	X	VALLET Alain	
VINCENT Robert	x	NOËL Gilles	Excusé
BÉZÉ Stéphanie	Excusée	LOCTIN Emmanuel	Excusé
BOURDOUNE Nicolas	Excusé	JOUHANNEAU Julien	Excusé
ROY Régine	Excusée	MARIE Michel	
GILLONNIER Daniel	Excusé	BOUILLON Sandra	
DEVOUCOUX Agnès	Excusée	DEVIIENNE Gilles	x
FRAGNY Christophe	X	GATIGNOL Jean- Marie	
MERCIER Jacques	x	FOREST Jean-Yves	Excusé

Collège spécifique des représentants des établissements publics			
HERTELOUP Alain	Excusé	LEBEAU Jean-Louis	x
MASI Benjamin	x	THOMAS Sylvie	
MORINI Céline	Excusée	MAZOYER Martine	
SANGARÉ Mahamadou	x	CORDIER Philippe	
CORDIER Philippe	x	LARGERON Guillaume	
FERRAND Gérard	x	PASIN Jacqueline	Excusée

Autres participants à la séance	
SIMEON Nathanaël Adjoint de direction	SIMONIN Amandine Assistante de direction
HELFRICH Sandrine Responsable de pôle « Retraite – Assurance Santé »	DUVAL-HANNEQUIN Caroline Responsable finances et affaires générales

Etaient excusés :

Jean-François VINDIOLET, Stéphanie BÉZÉ, Nicolas BOURDOUNE, Agnès DEVOUCOUX, Alain HERTELOUP, Gilles NOEL, Emmanuel LOCTIN, Julien JOUHANNEAU, Jean-Yves FOREST, Daniel GILLONNIER, Jacqueline PASIN, Céline MORINI, ROY Régine,

Etaient absents :

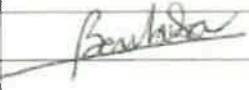
Justine GUYOT, Sandra BOUILLON, Martine MAZOYER,

Procurations :

M BOURDOUNE a donné pouvoir à M Jean-Louis LEBEAU.

M GILLONNIER a donné pouvoir à Mme Marie-Christine AMIOT

Nombre de membres présents en exercice	22
Quorum	11
Nombres de membres présents	16
Nombre de procurations	2
Nombre de votants	18
Date de convocation	27/02/2025
Secrétaire de séance	Benjamin MASI

Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
AMIOT Marie-Christine		AUFEVRE Adrien	
VINDIOLET Jean-François	Excusé	DETILLEUX Bernard	
FORGET Jean-Michel		SIMEON Janny	
GUYOT Justine		BARBOSA Fernand	
MARILLIER Christian		VALÈS Henri	
DESABRE Eliane		JACQUET Eric	
DUCREUZOT Serge		FAUST René	
BERGER Fabrice		VALLET Alain	
VINCENT Robert		NOËL Gilles	Excusé
BÉZÉ Stéphanie	Excusée	LOCTIN Emmanuel	
BOURDOUNE Nicolas	Excusé	JOUHANNEAU Julien	Excusé
ROY Régine		MARIE Michel	
GILLONNIER Daniel	Excusé	BOUILLON Sandra	
DEVOUCOUX Agnès	Excusée	DEVIIENNE Gilles	
FRAGNY Christophe		GATIGNOL Jean-Marie	
MERCIER Jacques		FOREST Jean-Yves	
HERTELOUP Alain	Excusé	LEBEAU Jean-Louis	
MASI Benjamin		THOMAS Sylvie	
MORINI Céline	Excusée	MAZOYER Martine	
SANGARE Mahamadou		CORDIER Philippe	
CORDIER Philippe		LARGERON Guillaume	
FERRAND Gérard		PASIN Jacqueline	

Madame la Présidente remercie Monsieur Jean-Louis ROUEZ pour son accueil à l'occasion de cette séance du Conseil d'Administration.

Madame la Présidente accueille les membres présents.

Madame la Présidente fait état des procurations.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 09 h 45.

Monsieur Benjamin MASI est désigné comme secrétaire de séance.

Madame la Présidente, présente Madame Caroline DUVAL-HANNEQUIN, arrivée en février dernier sur le poste de Responsable Finances et Affaires Générales et demande de se présenter, également à Madame Sandrine HELFRICH Responsable du Pôle Retraite Assurances santé » pour les élus qui ne l'avaient pas vu au conseil d'administration du vendredi 24 janvier 2025.

Madame la Présidente, informe que le Centre de Gestion se classe troisième au niveau national pour son rapport social unique et félicite le travail de Madame Amandine SIMONIN.

Les questions à l'ordre du jour sont ensuite débattues les unes après les autres.

Approbation du procès-verbal

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2025.

Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 24 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente présente ses excuses aux élus n'ayant pas reçu les dernières annexes (protection sociale complémentaire, notamment) envoyées par Monsieur Nathanaël SIMEON qui a reçu des messages d'erreur d'Outlook. Certains membres ont néanmoins reçu les documents. Madame SIMONIN a précisé avoir été confrontée au même problème lors de l'envoi des convocations et avait dû transmettre les mails individuellement. Madame la Présidente précise que le centre de gestion s'engage à ce que ce problème technique soit résolu.

Les délibérations

20250321 – 01 – Suppression emploi de rédacteur 2ème classe

20250321 – 02 – Compte administratif / affectation du résultat / compte de gestion

20250321 – 03 – Budget primitif_2024

20250321 – 04 – Fongibilité des crédits M57

20250321 – 05 – Désignation d'un.e élu.e délégué.e au CNAS

20250321 – 01 – Suppression emploi de rédacteur 1^{ère} classe

Considérant l'avis **favorable** du Comité Social Territorial en date du **07/02/2025** ;

L'établissement souhaite supprimer cet emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

À la suite d'un départ en retraite, le poste de l'agent est remplacé par un nouveau responsable de pôle recruté sur une filière administrative (auparavant ingénieur), et un transfert de compétences est en cours en interne avec un agent du conseil statutaire qui apportera également un appui en matière de retraite.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De SUPPRIMER** à compter du 21.03.2025 un emploi permanent à temps complet de catégorie B sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- **De MODIFIER** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence ;

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

20250321 – 02 – Compte administratif / affectation du résultat / compte de gestion

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Considérant que le compte de gestion est exact en ses résultats et que ceux-ci concordent avec le compte administratif.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Les membres du conseil d'administration déclarent à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pas de commentaires.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil d'administration réuni sous la Présidence de Jean-Michel FORGET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 présenté par Marie-Christine AMIOT, Présidente,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

En fonctionnement

- Dépenses : 2 403 184.93€
 - Recettes : 2 639 262.43€
- Soit un excédent global de **338 708.12€**

En Investissement

- Dépenses : 270 953.07€
 - Recettes : 70 191.27€
- Soit un excédent d'investissement de **65 302.23€**

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après que Madame la Présidente soit sortie de la salle, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Pas de commentaires

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de procurations : 1

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 16

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **338 708.12€**.

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'investissement de **65 302.23€**.

Le montant des restes à réaliser en investissement : **néant**

Le montant des restes à recouvrer en investissement : **néant**

Après en avoir délibéré le conseil d'administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

En INVESTISSEMENT, au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **néant**

En INVESTISSEMENT, au compte 001 – excédent antérieur reporté : **65 302.23€**.

En FONCTIONNEMENT, au compte 002 – excédent antérieur reporté : **338 708.12€**.

Pas de commentaires

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

20250321 – 03 – Budget primitif 2025

Madame la Présidente présente aux membres du conseil d'administration le budget primitif pour l'année 2025.

En fonctionnement

- Dépenses : 2 503 608 €
- Recettes : 2 555 408.12 €

Section d'investissement

- Dépenses : 268 500 €
- Recettes : 275 302.23 €

Monsieur Jacques MERCIER demande quelle nature de subvention serait-t-il possible de demander concernant les travaux de rénovation de la climatisation. Monsieur Jean-Michel FORGET propose que le service financier se renseigne auprès de l'ADEME.

Monsieur Benjamin MASI note qu'il lui semblait que la section d'investissement et la fonction de fonctionnement devaient être équilibrées au centime près. Monsieur Jean-Louis LEBEAU confirme que l'équilibre n'est pas obligatoire pour les CDG contrairement aux communes. Plus généralement, il est rappelé que la section de fonctionnement peut être votée en sur équilibre, et que des dérogations existent pour la section d'investissement.

Monsieur Jacques MERCIER s'interroge sur le montant du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement, qu'il trouve élevé. Monsieur Nathanaël SIMEON précise que ce montant correspond aux projets de dépense dont a été faite la présentation et que la nécessité d'équilibrer cette section justifie le montant du virement. Par ailleurs, une marge a été envisagée en cas de dépenses imprévues.

Monsieur Jacques MERCIER se questionne sur les montants des recettes de fonctionnement. Monsieur Nathanaël SIMEON note que les recettes constatées n'ont pas été à la hauteur de la prévision dans un contexte de hausse de la cotisation additionnelle et de passage à la M57 de façon concomitante. Il indique par ailleurs que les recettes des cotisations de décembre 2024 n'ont pas été encaissées sur l'exercice 2024 et que l'écriture sera passée sur le budget 2025.

Madame la Présidente évoque le remboursement du trop-perçu de la cotisation médecine. Il est convenu que le CDG reversera aux collectivités un montant de 122 000€ de trop-perçu de cotisations santé uniquement si le pôle SST achète comme convenu le bâtiment rue de Lourdes à NEVERS.

Madame la Présidente, informe d'une mise en place d'un partenariat avec le CDG15 afin de pallier au départ en retraite de Madame Chantal GUENOT pour le traitement des dossiers retraite. Cette mesure était nécessaire compte tenu de la charge du service.

Monsieur Jacques MERCIER fait remarquer le montant important des dépenses de fournitures administratives. Madame la Présidente indique qu'il s'agit des coûts liés à l'envoi postal de « l'actu statutaire », un dispositif nouveau au bénéfice des communes. Afin de diminuer cette dépense, il a été décidé pour l'année 2025 de procéder à un envoi trimestriel et non plus mensuel. Les élus s'interrogent sur l'utilité de poursuivre l'envoi du format papier au profit d'un envoi dématérialisé. Madame la Présidente demande aux services du CDG qu'un questionnaire soit adressé aux collectivités afin de connaître leur préférence.

A la demande de la Présidente, et afin de gagner du temps, Monsieur Jean-Michel FORGET indique par chapitre le montant des prévisions au budget primitif 2025 sans évoquer chaque nature comptable.

Monsieur Jacques MERCIER se questionne sur le montant prévu aux services extérieurs. Monsieur Nathanaël SIMEON indique que cette dépense est justifiée par le recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des marchés en prévoyance, complémentaire santé et assurance statutaire. Cette dépense ponctuelle ne sera pas reportée sur le futur budget 2026.

Madame la Présidente, remercie Madame Caroline DUVAL-HANNEQUIN, Madame Laurence PORCHERET, Madame Sandrine HELFRICH, Monsieur Nathanaël SIMEON pour le travail de préparation des documents ainsi que des contenus des éléments comptables présentés ce jour.

Les membres du conseil d'administration adoptent le budget primitif 2025.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

20250321 – 04 – Fongibilité des crédits M57

CONSIDÉRANT que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil d'administration à déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, la Présidente informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Madame la Présidente propose de prendre une délibération permettant le recours à la fongibilité des crédits. Madame Caroline DUVAL-HANNEQUIN précise que cette délibération correspond à la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration ;

ACCEPTE l'application de la fongibilité des crédits tel qu'énoncé ci-dessus dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M57.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

20250321 – 05 – Désignation dun.e élu.e délégué.e au CNAS

DESIGNE Monsieur Fernand BARBOSA en qualité de délégué élu au CNAS.

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

DIVERS

Monsieur Jean-Michel FORGET indique qu'en date du mardi 18 mars 2025, il a rencontré en compagnie de Madame Caroline DUVAL-HANNEQUIN et de Monsieur Nathanaël SIMEON, deux représentants de l'entreprise TKE ELEVATOR afin de trouver une solution pérenne au dysfonctionnement de l'ascenseur du CDG. Monsieur Jean-Michel FORGET retrace brièvement l'historique des diverses pannes rencontrées.

Madame Caroline DUVAL-HANNEQUIN présente les coûts initiaux de construction de l'ascenseur. Elle précise que le CDG a perçu en juillet 2018 une subvention du FIPHFP d'un montant de 40 924€.

Elle présente ensuite la proposition commerciale et technique faite par l'entreprise TKE ELEVATOR afin de remettre l'ascenseur en fonction.

Les élus débattent sur la proposition commerciale, ils concluent que celle-ci n'est pas suffisante au vu des dépenses réalisées en 2024 et demandent au service financier de négocier avec l'entreprise afin d'obtenir un geste commercial permettant de couvrir au moins le montant de ces dernières dépenses. Madame Caroline DUVAL-HANNEQUIN mettra en copie de ses échanges avec l'entreprise les élus suivants : Madame Eliane DESABRE, Monsieur Philippe CORDIER, Monsieur Robert VINCENT, Monsieur Jean-Michel FORGET.

Madame la Présidente, indique qu'il est toujours possible d'installer une salle de réunion au rez-de-chaussée pour un budget d'environ 15 000€. Les élus préfèrent la solution visant à faire de nouveau fonctionner l'ascenseur.

Monsieur Jean-Louis LEBEAU quitte la séance à 11H30.

Monsieur Fernand BARBOSA quitte la séance à 11H35.

Monsieur Nathanaël SIMEON fait un résumé des travaux du comité de pilotage en protection sociale complémentaire, notamment des impacts sur les agents et les collectivités dans un contexte d'incertitude réglementaire. En effet, un débat a lieu au sein du Sénat sur la transposition normative d'un accord collectif datant de 2023 dont le contenu pourrait modifier les conditions d'adhésion des agents ainsi que de participation employeur des collectivités.

Pour ce qui concerne le choix des options et des garanties, Monsieur Nathanaël SIMEON précise qu'un consensus a été trouvé entre les membres du comité (dont la composition a été rappelée), sauf en ce qui concerne le retrait d'une option (les raisons en sont exposées).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente demande aux membres s'ils souhaitent évoquer d'autres sujets.

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres et informe que la date de la prochaine séance du Conseil d'Administration est fixée au vendredi 20 juin 2025 et se déroulera sur la commune de SAINT-FIRMIN.

La séance est levée à 11 h 50.

Nevers, le 10.04.2025

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Benjamin MASI



La Présidente

Marie-Christine AMIOT



